Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 5 mars 2018 à 19 h 530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES:

M. Philipe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (mairesse suppléante)

AUTRES PRÉSENCES:

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement

Mme Mélanie Dinel, secrétaire recherchiste

M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine

Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

M. Danny Diotte, commandant, SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de mars.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

-	
10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUS	
LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUT	E À 19 H 02 ET SE TERMINE À 19 H 46.

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2018

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2018.
CA18 16 0047
Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mars 2018
Il est proposé par Fanny Magini
appuyé par Valérie Patreau
D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mars 2018, tel que proposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 49 ET SE TERMINE À 20 H 49.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
JEAN-YVES DUMAINE	AVENIR DE LA MAISON HOLMES-MCFARLANE / CONTRAT AVEC G4S
NICOLE LEFEBVRE	DÉNEIGEMENT
ALEXANDRE LEFEBVRE	CAMILLIEN-HOUDE / PATINOIRE EXTÉRIEURE
RICHARD CUMMINGS	CCU/CPE
CLAUDE GLADU	PENSIONS
PIERRE LACERTE	PERMIS DE CONSTRUCTION
JACQUELINE GREMAUD	TRAVAUX DANS LES PARCS

CA18 16 0048

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 49 ET SE TERMINE À 21 H 54.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)				
JENNIFER DORNER	VIVRE-ENSEMBLE				
LÉON GAGNON	INCANTATION				
GINETTE CHARTRÉ	LES POINTS LITIGIEUX				
CHRISTIAN AUBRY	TRAVAUX PRÉVUS SUR LA RUE HUTCHISON QUI VONT PERTURBER LE STATIONNEMENT				
DIANE SHEA	TRAFIC				
HEIDI QUINCEY	COOPÉRATIVE LE SUROÎT				
ALBERTO DELBURGO	CHEMIN CAMILIEN-HOUDE				
MARICLAUDE OUIMET	COMITÉS CITOYENS				

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 54 À 22 H 01.

CA18 16 0049

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 16 0050

APPELS DE CANDIDATURES ET MANDATS DES COMITÉS DU CONSEIL

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉTERMINER LA COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL DE LA FAÇON SUIVANTE :

1 élu

1 personne de l'administration déléguée par le Directeur d'arrondissement

6 à 8 citoyens

Les comités devront être paritaires, intergénérationnels et interculturels.

DE DÉTERMINER les mandats des comités du conseil de la façon suivante :

Bon voisinage

Mandats:

- 1. Composition de la Table de concertation
- 2. Amélioration de la réglementation sur le bruit

Parcs et environnement

Mandats:

- 1. Ruelles vertes et agriculture urbaine
- 2. Infrastructures sportives manquantes

Mobilité durable et sécuritaire

Mandats:

- 1. Sécurisation des ruelles
- 2. Infrastructures cyclistes

Culture et commerces

Mandats:

- 1. Politique sur les locaux vacants
- 2. Réglementation sur les cafés-terrasses

DE DONNER mandat à la secrétaire substitut d'arrondissement de procéder aux appels de candidatures requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1183489010

CA18 16 0051

OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ D'UN MONTANT DE 8 042 \$ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'IMPLANTATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DESSERVIE PAR LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Jean-Marc Corbeil

D'OCTROYER un contrat de gré à gré d'un montant de 8 042 \$, exempt de taxes, à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec Inc. pour un service d'accompagnement dans le projet d'agrandissement de la zone desservie par la collecte de résidus alimentaires, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

D'AUTORISER une dépense de 8 042 \$, exempt de taxes, à cette fin;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1185078007

CA18 16 0052

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « 9116-5761 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE ANGELO DELUCA) » DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16628 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) POUR LA TONTE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT DE 106 390,70 \$ \$ (TAXES INCLUSES) POUR TROIS (3) ANNÉES FERMES, SOIT L'ANNÉE 2018, 2019 ET 2020, AVEC LA POSSIBILITÉ D'UNE PROLONGATION DE DEUX (2) ANNÉES ADDITIONNELLES, SOIT POUR 2021 ET 2022, AJUSTÉES SELON L'IPC - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense maximale de 106 390,70 \$ (taxes incluses) pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public 18-16628 pour la tonte des parcs et des espaces verts de l'arrondissement d'Outremont pour trois années fermes, soit les années 2018, 2019 et 2020 avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, soit pour les années 2021 et 2022, ajustées selon l'IPC;

D'OCTROYER à la firme « 9116-5761 Québec inc. » (Paysagiste Angelo DeLuca), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme

maximale de 106 390,70 \$ (taxes incluses) pour trois années fermes, avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1185078005

CA18 16 0053

Addenda - Modifier la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les modifications apportées aux annexes 2 et 3 de la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Casteliers, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière de l'arrondissement à Casteliers;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention.

<u>VOTE</u>

VOTENT EN FAVEUR: Philipe Tomlinson, Fanny Magini, Valérie Patreau, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.03 1172504055

CA18 16 0054

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2018

DÉPÔT des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018.

30.01 1185901004

CA18 16 0055

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2018

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018.

30.02 1185901005

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de décembre 2017 et de janvier 2018.

30.03 1185901003

CA18 16 0057

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2018

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2018.

30.04 1183489005

CA18 16 0058

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME TOTALE DE 4 121,85 \$ (TAXES INCLUSES), À LA FIRME « CAMP SPORTMAX INC. » POUR LA PROLONGATION DES PLAGES D'HEURES D'OUVERTURE DE LA PISCINE ET DE LA PATAUGEOIRE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2018 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philipe Tomlinson

D'AUTORISER le versement d'une somme totale de 4 121,85 \$ (taxes incluses), à la firme « Camp Sportmax inc. » pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2018;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1182504007

CA18 16 0059

ACCEPTER L'OFFRE DU CONSEIL DE VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2018 DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCEPTER l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2018 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1185078006

AUTORISER LA MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AFIN DE TRANSFÉRER 100 000 \$ DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES PARCS VERS LE PROGRAMME DE PROTECTION DES IMMEUBLES

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la modification du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de l'arrondissement d'Outremont afin de transférer 100 000 \$ du Programme d'aménagement des parcs vers le Programme de protection des immeubles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1186695005

CA18 16 0061

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES CAFÉS-TERRASSES (1054-2)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 février 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses (1054-2)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les cafés-terrasses* (1054-2) ». L'objet dudit règlement est d'ajouter un article permettant l'empiétement d'un café-terrasse sur un trottoir à la condition qu'un dégagement minimal de 2 mètres soit maintenu libre de toute obstruction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1186695002

CA18 16 0062

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2018-2019-2020

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 février 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière de l'arrondissement* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000* \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière de l'arrondissement ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
40.02 1186695003

CA18 16 0063

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXTENSION OU LA MODIFICATION D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE NOMBRE MAXIMAL D'UNITÉS DE STATIONNEMENT DANS UN RAYON DE 500 M D'UNE STATION DE MÉTRO, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES RESTRICTIONS LIÉES AUX TERRAINS SITUÉS À MOINS DE 30 MÈTRES OU 75 MÈTRES D'UNE VOIE FERRÉE PRINCIPALE ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES APPAREILS MÉCANIQUES

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions concernant l'extension ou la modification d'une construction dérogatoire, à modifier les dispositions concernant le nombre maximal d'unités de stationnement dans un rayon de 500 m d'une station de métro, à modifier les dispositions concernant les restrictions liées aux terrains situés à moins de 30 mètres ou 75 mètres d'une voie ferrée principale et à modifier les dispositions concernant les appareils mécaniques.

40.03.1 1184375001

CA18 16 0064

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXTENSION OU LA MODIFICATION D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE NOMBRE MAXIMAL D'UNITÉS DE STATIONNEMENT DANS UN RAYON DE 500 M D'UNE STATION DE MÉTRO, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES RESTRICTIONS LIÉES AUX TERRAINS SITUÉS À MOINS DE 30 MÈTRES OU 75 MÈTRES D'UNE VOIE FERRÉE PRINCIPALE ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES APPAREILS MÉCANIQUES

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la présente séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné à la présente séance et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage* (1177) ».

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions concernant l'extension ou la modification d'une construction dérogatoire, à modifier les dispositions concernant le nombre maximal d'unités de

stationnement dans un rayon de 500 m d'une station de métro, à modifier les dispositions concernant les restrictions liées aux terrains situés à moins de 30 mètres ou 75 mètres d'une voie ferrée principale et à modifier les dispositions concernant les appareils mécaniques.

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux dates, heures et lieu à être déterminés par la Secrétaire substitut d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3);

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPT	É À L'UNANIMITÉ.		
40.03.2	1184375001		

CA18 16 0065

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le <i>Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Ce projet de règlement vise à ajouter des exigences concernant l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation ou le remplacement d'un appareil mécanique et à assujettir, pour l'ensemble du territoire, les appareils mécaniques visibles d'une voie publique au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.04.1	1184375005			

CA18 16 0066

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la présente séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné à la présente séance et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et les certificats (1176) ».

Ce projet de règlement vise à ajouter des exigences concernant l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation ou le remplacement d'un appareil mécanique et à assujettir, pour l'ensemble du

territoire, les appareils mécaniques visibles d'une voie publique au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux dates, heures et lieu à être déterminés par la Secrétaire substitut d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3);

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
40.04.2 1184375005	

CA18 16 0067

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374)

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philipe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374) »* sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce projet de règlement vise à modifier les articles 34 et 37 afin d'uniformiser certains tarifs relevant de la Direction de l'aménagement urbain avec ceux de la Ville-Centre.

40.05	1186695004				

CA18 16 0068

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 410 - SSAD AUTORISANT LES VÉHICULES DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS OFFRANT DES SOINS À DOMICILE DE SE STATIONNER DANS TOUTES LES ZONES DE STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE PERMIS DE RÉSIDENTS IMPLANTÉES DANS L'ARRONDISSEMENT

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce projet de règlement vise à autoriser les véhicules de divers établissements visés par la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux* détenteurs du permis numéro 410-SSAD de se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis aux résidents implantées sur le territoire de l'arrondissement.

40.06	1185069001			

CA18 16 0069

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - PTI 2018-2019-2020

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont »* sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.07	1186695007			

CA18 16 0070

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE PROTECTION DES IMMEUBLES DE L'ARRONDISSEMENT - PTI 2018-2019-2020

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philipe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.*

40.08	1186695006		

CA18 16 0071

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 61 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN - PTI 2018-2019-2020

Le projet de règlement est présenté avec le sommaire décisionnel et déposé à l'entrée de la salle du conseil pour être disponible au public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 61 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.*

40.09	1186695008		

CA18 16 0072

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN, LE DIMANCHE 1^{ER} AVRIL, DE 7 H À 14 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LA CHASSE AUX COCOS », ORGANISÉ PAR OUTREMONT EN FAMILLE

Il est proposé par Valérie Patreau appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien, le dimanche 1^{er} avril 2018, de 7 h à 14 h, dans le cadre de l'événement « La Chasse aux cocos » organisé par Outremont en Famille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
40.10 1182504001	
-	

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, LE 25 MARS 2018 DE 12 H 30 À 13 H 15, POUR LA TENUE D'UNE PROCESSION POUR LA CÉLÉBRATION DU DIMANCHE DES RAMEAUX ORGANISÉ PAR L'ORDRE DE SAINT ANTOINE LE GRAND

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public, le 25 mars 2018 de 12 h 30 à 13 h 15, sur les trottoirs McEachran, Ducharme, Dollard ainsi que la ruelle située au sud de l'avenue Ducharme, pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux organisée par l'Ordre de Saint-Antoine le Grand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1182504005

CA18 16 0074

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER, DANS LE CADRE DE LA PROCESSION PASCALE DE LA CATHÉDRALE RUSSE ORTHODOXE SAINT-NICOLAS QUI AURA LIEU DU SAMEDI 7 AVRIL 2018 À 23 H 45, AU DIMANCHE 8 AVRIL 2018 À 0 H 30, L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE SUR CERTAINES AVENUES DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de la procession pascale de la cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicolas qui aura lieu du samedi 7 avril 2018 à 23 h 45, au dimanche 8 avril 2018 à 0 h 30, l'occupation temporaire du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur certaines avenues de l'arrondissement, soit :

- le boulevard Saint-Joseph, entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison;
- l'avenue McNider, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph;
- l'avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1182504006

CA18 16 0075

ÉDICTER UNE ORDONNANCE MODIFIANT L'ANNEXE « B » DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LA CUISINE DE RUE (15-039) AFIN D'AUTORISER LES ACTIVITÉS DE CUISINE DANS LE SECTEUR ATLANTIC ET DE RETIRER LE SITE EN FACE DU PARC RAOUL-DANDURAND

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance modifiant l'annexe « B » du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine dans le secteur Atlantic et de retirer le site en face du parc Raoul-Dandurand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1184375007

ORDONNER LA FERMETURE DU LOT 5 273 840 COMME « PARC » ET MANDATER LA DIVISION DE LA GÉOMATIQUE POUR L'INSCRIRE AU REGISTRE DU DOMAINE PUBLIC COMME « PLACE PUBLIQUE » EN VERTU DE L'ARTICLE 191 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 273 840 a été acquis par la Ville de Montréal en 2015 à titre de fins de parc dans le cadre de la subdivision par l'Université de Montréal de l'ancienne gare de triage d'Outremont et que ce lot a été inscrit au domaine public en tant que « parc »;

CONSIDÉRANT QU'UN terrain cédé en vertu de l'article 117.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne peut être affecté à d'autres fins que celles prévues à cet article;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est identifié comme une place publique dans l'Entente sur les conditions de réalisation du projet du campus Outremont, signée en 2011 par l'Université de Montréal, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont;

CONSIDÉRANT QUE les motifs indiqués au sommaire décisionnel de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ORDONNER la fermeture du lot 5 273 840 comme parc et **DE MANDATER** la Division de la géomatique de la Ville de Montréal pour inscrire au registre du domaine public comme « place publique » le lot 5 273 840 et ce en vertu de l'article 191 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

			41
11 11 1D I L	^	' '	// II L
$\Delta D D D D D D$	$\overline{}$	L'UNANIM	

40.14 1177596002

CA18 16 0077

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 43, AVENUE PAGNUELO - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 février 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 février 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 15 février 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1187270002.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 43, avenue Pagnuelo relativement à l'article 5.3 du règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER La demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 43, avenue Pagnuelo, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Que le crépi existant soit restauré;
- Que la peinture utilisée pour restaurer le crépi soit une peinture à base de chaux, afin d'assurer la durabilité du crépi et de la peinture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1187270002

CA18 16 0078

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 880, AVENUE HARTLAND - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 février 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 février 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à la demande de dérogation mineure dans les journaux, soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 15 février 2018;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 118727001.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 880, avenue Hartland, relativement à l'article 5.3 du Règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation:

D'APPROUVER La demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 880, avenue Hartland, selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Que le revêtement de bois au rez-de-chaussée soit remplacé par un revêtement de maçonnerie s'harmonisant avec le bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1187270001

CA18 16 0079

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 264, AVENUE QUERBES - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE PAR LE REMPLACEMENT DE LA GALERIE ET DE LA CORNICHE EN FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 7 février 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 118727004;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 264, avenue Querbes, relativement à la modification de l'apparence extérieure par le remplacement de la galerie et de la corniche en façade du bâtiment principal, pour les motifs suivants :

- Que les détails architecturaux de la maison soient conservés comme l'existant afin de respecter et de mettre en valeur la composition architecturale du bâtiment;
- Que la nouvelle corniche reprenne les détails de la corniche existante et qu'elle soit peinte en blanc afin de respecter et de mettre valeur la composition architecturale du bâtiment.

ADOPTE A L'UNANIMITE.	
47.03 1187270004	

CA18 16 0080

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AUX 6250, RUE HUTCHISON; 28, AVENUE ELMWOOD; 530, AVENUE QUERBES; 1019, AVENUE LAURIER, 726, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET 860, AVENUE OUTREMONT - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 février 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 118727003;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants selon les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA :

6250, rue Hutchison;

28, avenue Elmwood;

530, avenue Querbes;

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

 Que la peinture utilisée pour restaurer le crépi soit une peinture à base de chaux, afin d'assurer la durabilité du crépi et de la peinture.

1019, avenue Laurier;

726, chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

860, avenue Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1187270003

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉSOLUTION SUR UNE OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À LA RECONSTRUCTION D'UN PERRON AU BÂTIMENT SIS AU 1511, AVENUE LAJOIE - L'OCCUPATION PERMANENTE SE TROUVE SUR LE LOT 1 512 852, SOIT DANS L'EMPRISE DE L'AVENUE LAJOIE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'empiètement d'une marche d'un perron pour l'immeuble sis au 1511, avenue Lajoie, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Alexandre Cusson, minute 30 936, dossier 29 457 et préparé le 21 novembre 2017, conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public et sujet à la tarification.

ADOF	PTÉ À L'UNANIMITÉ.		
47.05	1187270005		

CA18 16 0082

ENTÉRINER LA NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE BÂTIMENTS, SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ENTÉRINER la nomination de Monsieur Benoît Ménard au poste de contremaître bâtiments, signalisation et éclairage;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
50.01 1183711005

CA18 16 0083

ENTÉRINER LA NOMINATION D'UN AGENT-CONSEIL RESSOURCES HUMAINES ET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SEIN DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

II est proposé par Philipe Tomlinson appuyé par Mindy Pollak

D'ENTÉRINER la nomination de Marc-Antoine Breau au poste d'agent conseil ressources humaines et santé et sécurité au sein de la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens;

D'IMPUTER cette dépense au budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.	
50.02 1183711008	

DÉSIGNER UN MAIRE OU UNE MAIRESSE SUPPLÉANT(E) POUR LA PÉRIODE DU 5 MARS AU 4 JUILLET 2018

Il est proposé par Philipe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉSIGNER la conseillère Fanny Magini à titre de mairesse suppléante pour la période du 5 mars au 4 juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 51.01 1183489006

CA18 16 0085

DÉPÔT DU TABLEAU DES PARTIES PRENANTES POUR LES MOIS DE JANVIER ET DE FÉVRIER 2018

DÉPÔT du tableau des parties prenantes pour les mois de janvier et de février 2018.

60.01 1183489007

CA18 16 0086

MOTION D'UN ÉLU - MOTION DE MONSIEUR JEAN-MARC CORBEIL

ATTENDU QUE le chemin Camillien-Houde est emprunté par environ 12 000 véhicules par jour selon une étude commandée par Vélo-Québec en 2014, en plus de nombreux cyclistes;

ATTENDU QUE la fermeture de la voie entraînera une pression supplémentaire sur le réseau viaire des arrondissements avoisinants, où circulent également de nombreux cyclistes, sans qu'aucune étude d'impact sur la circulation n'ai été faite et qu'aucune mesure de mitigation n'ait été annoncée;

ATTENDU QUE les aménagements annoncés ne permettent pas de pallier aux enjeux de sécurité connus que provoque la cohabitation difficile des différents usagers de la route dans ce secteur;

ATTENDU QUE la fermeture complète du chemin réduira l'accès des usagers du parc du Mont-Royal selon leur localisation, créant une perception de division géographique chez les Montréalais;

ATTENDU QUE le projet pilote soulève le mécontentement d'une part importante de la population montréalaise comme en témoignent les 22 000 signataires (en date du 23 février 2018) d'une pétition contre le projet pilote;

ATTENDU QUE même l'organisme les Amis de la montagne, un partenaire incontournable dans la gouvernance du parc du Mont-Royal, n'a pas pu se prononcer sur la proposition de l'administration de fermer la voie Camillien-Houde;

ATTENDU QUE cette décision doit plutôt être prise en s'appuyant sur une vision globale des impacts sur l'ensemble du territoire montréalais et des arrondissements avoisinants;

ATTENDU QU'une consultation publique en amont du projet pilote permettra aux Montréalais et aux usagers du parc de proposer des moyens d'améliorer la sécurité du chemin Camillien-Houde et de réduire le transit véhiculaire sans pour autant réduire l'accès au parc;

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

Cette motion n'est pas appuyée

QUE la Ville de Montréal effectue une étude d'impact, avant la mise en place du projet pilote, sur l'effet du détournement de la circulation véhiculaire dans les arrondissements mitoyens et sur les enjeux de sécurité qu'aurait la fermeture de la voie Camillien-Houde;

QUE la Ville de Montréal mandate l'Office de consultation publique de Montréal afin qu'il tienne une consultation publique en amont du projet pilote de la fermeture de la voie Camillien-Houde.

CETTE PROPOSITION TOMBE N'AYANT PAS REÇUE D'APPUI.

65.01		
70.01	LEVÉE DE LA SÉANCE	
L'assei	mblée est levée à 22 h 25.	
70.01		
		
Dhilin	o Tomlinson	
	e Tomlinson e de l'arrondissement	Julie Desjardins Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 avril 2018.